OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

2008

CAHIER TECHNIQUE N°81

Document d'objectifs Natura 2000

GUIDE POUR UNE RÉDACTION SYNTHÉTIQUE

LUC TERRAZ

ARPM Timisoara

L'ATELIER
technique des espaces naturels

Photos de couverture :

Forestiers roumains sur la Réserve naturelle de Aiuna Craiova.
Zone humide de Falletans Corne Episssiers.
Site de Chaussin.
Réunion du Comité de pilotage du jumelage France/Roumanie.
Photos : Luc Terraz.

OUTILS DE GESTION ET DE PLANIFICATION

Document d'objectifs Natura 2000

GUIDE POUR UNE RÉDACTION SYNTHÉTIQUE

LUC TERRAZ

Rédaction
Luc TERRAZ (Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté – RNF - France).

Pilotage
Cécile BERNARD (Site Natura 2000 FR4301318 massif de la Serre - France),
Eric CHAPUT (Site Natura 2000 FR4301334 / FR4312013 Petite montagne du Jura – France),
Hassan SOUHEIL (Atelier technique des espaces naturels – France),
Luc TERRAZ (Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté - RNF - France),
Emmanuel THIRY (Atelier technique des espaces naturels, Twinning project PHARE 2004/IB/EN-03 – Roumanie).

Contributeurs et opérateurs des sites Natura 2000 pilotes européens roumains, français et polonais
Cornel ALEXANDRU (Site Natura 2000 RO8920318 de Magurile Baitei - Roumanie),
Bogdan BADESCU (Site Natura 2000 ROH000014 de Muntii Semenic-Cheile Carasului - Roumanie),
Crina BANATEAN (Compartimentul de Biodiversitate, ARPM Timisoara Région V - Roumanie),
Grégory BERNARD (Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté - France),
Ruxandra CORNICI (Twinning project PHARE 2004/IB/EN-03 - Roumanie),
Isabelle COUPRIE (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire),
Bruno DUMEIGE (Parc naturel régional de la Brenne / Direction régionale de l'environnement basse Normandie - France),
Natacha FERRER (Site Natura 2000 FR4301346 du plateau des Mille Etangs - Parc naturel régional des Ballons des Vosges - France),
Karine GARÈS (Site Natura 2000 FR4202002 Vosges du Sud / FR4211807 Hautes-Vosges - secteur Vosges du sud – France),
Laurent GERMAIN (Direction régionale de l'environnement de Bourgogne - France),
Paul Hac (Site Natura 2000 RO3003082 / RO3717468 Lunca Muresului Inferior - Roumanie),
Aurélien HAGIMONT (Site Natura 2000 FR4301298 / FR4312017 de la vallée du Dessoubre – France),
Philippe KNIBIELY (Site Natura 2000 FR4201817 / FR4211812 Rhin-Ried-Bruch, – secteur 6 Petite Camargue alsacienne - RNF - France),
Yves LE JEAN (Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté – France),
Dominique MALECOT (Site Natura 2000 FR4302001 du Plateau de Mancy – France),
Alain MOUSTACHE (Direction régionale de l'environnement de Franche-Comté – France),
Véronique PETIT-UZAC (Atelier technique des espaces naturels – France),
Ovidiu PÎRV (Site Natura 2000 RO0000107 / RO8355621 Defileul inferior al Muresului - Roumanie),
Anne-Fanny PROFIT (Sites Natura 2000 FR4301340 / FR4312018 des pelouses de Champlitte, FR4301338 / FR4312014 des plateaux vésuliens et de la Colombine, FR4301287 des tourbières de Cerneux Gourinots – France),
Christian SCHWOEHRER (Site Natura 2000 FR4301346 du plateau des Mille Etangs, RNN des Ballons comtois - Parc naturel régional des Ballons de Vosges – RNF – France),
Simon SCHIANO (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire),
Ana-Maria TEODORU (Twinning project PHARE 2004/IB/EN-03 – Roumanie),
Teodora TOIA (Compartimentul de Biodiversitate, ARPM Timi oara Région V – Roumanie),
Emeric TOTH (Site Natura 2000 RO0000029 de Satchinez - Roumanie),
Konrad Wypychowski (Site Natura 2000 PLB080001 de Ujscie Warty – Pologne).

Référencement
TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages.

Document d'objectifs Natura 2000

GUIDE POUR UNE RÉDACTION SYNTHÉTIQUE

Avertissement 5

Préambule 6

Introduction 7

1

I - Comment utiliser ce guide

I.1- Organisation de l'ouvrage 9

I.1.1- Première page de couverture du Docob 9

I.1.2- Avant-propos 9

I.1.3- Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs 9

I.1.4- Remerciements 9

I.1.5- Introduction générale 9

I.1.6- Présentation générale de Natura 2000 9

I.1.7- Fiche d'identité du site Natura 2000 9

I.1.8- Tableaux et synthèses 9

I.1.9- Conclusion 9

I.1.10- Bibliographie 10

I.1.11- Annexes 10

I.2- Explications des tableaux et synthèses 10

I.2.1- Tableaux 10

I.2.1.1. - Titre des tableaux 10

I.2.1.2. - Ajout de lignes et de thèmes 10

I.2.1.3. - Explications plus précises tableau par tableau 12

I.2.2- Synthèses 12

2

II - Le Docob-type

II.1- Première page de couverture 13

II.2- Avant-propos 14

II.3- Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs 14

II.4- Remerciements 15

II.5- Introduction générale 16

II.6- Présentation générale de Natura 2000 16

II.7- Fiche d'identité du site Natura 2000 18

II.8- Tableaux et synthèses 19

II.8.1- Rapport de présentation : diagnostic 19

Tableau 1 : Données administratives 19

Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site 20

Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol 21

Tableau 4 : Données abiotiques générales 23

Tableau 5 : Grands milieux 24

Tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres qu'habitats et espèces ayant justifié la désignation du site) 26

Tableaux 7, 8, 9 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (annexe I et II de la directive « Habitats, faune et flore », annexe I de la directive « Oiseaux ») 27

II.8.2- Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs 30
Tableaux 10, 11, 12 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines 30
II.8.3- Propositions de mesures de gestion 34
Tableau 13 : Mesures 34
II.8.4- Suivi 37
Tableau 14 : Suivi des mesures 37
Tableaux 15, 16, 17 : Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces 38
II.9- Conclusion 41
II.10- Bibliographie 41
II.11- Annexes du Docob 42

3

Annexes

Annexe 1 : abréviations et acronymes 45
Annexe 2 : glossaire 47
Annexe 3 : cartes obligatoires et optionnelles 52
Annexe 4 : illustrations (consignes générales) 54
Annexe 5 : proposition de typographie pour la rédaction du Docob 54
Annexe 6 : codes FSD 54

Parc naturel de Domogled Vallée Prisacina. Photo : Luc Terraz.

Avertissement

Réunion du Comité de pilotage du jumelage France/Roumanie. Photo : Cécile Bernard.

La version initiale de cet ouvrage concernait des gestionnaires de sites pilotes roumains qui avaient moins d'une année pour élaborer un plan de gestion Natura 2000. Ainsi, il a fallu imaginer une méthode qui permette de produire très rapidement un document opérationnel. Ce travail a été réalisé avec la contribution des opérateurs de sites Natura 2000 pilotes roumains, français et polonais dans le cadre européen du Twinning Project PHARE RO/2004/IB/EN-03.

Ce jumelage européen était piloté par l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) en collaboration avec le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), le Ministère de l'environnement et de l'aménagement des eaux de Roumanie (ANPN) et le Ministère de l'environnement de Pologne. Il était mis en place avec l'appui de Réserves naturelles de France (RNF) et en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement Alsace, la Direction régionale de l'environnement Franche-Comté et des administrations régionales roumaines de Timisoara (ARPN, APM Arad, Caras-Severin, Hunedoara, Timis).

A l'issue du jumelage, l'ATEN a souhaité faire profiter de cette expérience les gestionnaires français en charge de l'élaboration ou la révision du Docob, dans le cadre d'une refonte du premier guide de RNF/ATEN paru en 1998 dans la collection des cahiers techniques de l'ATEN n°58 : « Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 », G. Valentin-Smith et al., pour l'élaboration d'un document d'objectifs.

Représentants des sites pilotes du jumelage France/Roumanie. Photo : Luc Terraz.

Préambule

Le présent guide est issu du jumelage européen « PHARE » dont l'un des objectifs est d'apporter un appui aux pays qui entrent dans l'Union européenne, pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

Il a été testé sur cinq sites pilotes de la région de Timisoara en Roumanie avec l'appui de quatre sites en France (Franche-Comté et Alsace) et d'un site en Pologne.

En France, d'autres sites de Franche-Comté sont en train de le tester. Les résultats de l'expérimentation seront intégrés dans le guide méthodologique national des Docob en cours d'élaboration par l'ATEN : n°82, « Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 ».

Ce guide s'appuie sur la méthodologie des plans de gestion des aires protégées en Roumanie et sa rédaction est en adéquation avec le décret français n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000.

Ce travail est la démonstration du retour bénéfique sur expérience pour les différents partenaires d'une coopération internationale. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite du jumelage et notamment à la production d'outils concrets au service des gestionnaires.

Philippe KNIBIELY
Président de l'ATEN

Denis DELCOUR
Chef de projet

Opérateurs Natura 2000 en Franche-Comté (site des Mille étangs). Photo : Luc Terraz.

Introduction

Parc naturel régional d'Etezat, Réserve naturelle Gemenele (Roumanie). Photo : Luc Terraz.

Le guide de rédaction des documents d'objectifs des sites Natura 2000 (Docob) s'adresse aux structures porteuses et aux opérateurs en charge de l'élaboration du Docob. C'est un document qui se veut pratique. Il est illustré par des exemples français.

Rédiger un Docob sur la base de ce guide permettra une présentation synthétique et organisée des données essentielles. En effet, les objectifs du guide sont :

- de produire une génération des Docob moins volumineux et comportant les données utiles à la gestion ;
- d'homogénéiser les rendus entre régions et sites ;
- de faciliter la lecture du Docob par les représentants politiques et techniques des structures gestionnaires de sites Natura 2000, les membres de Copil, les membres de groupes de travail, les administrations et les citoyens ;
- d'aider à une meilleure appropriation du Docob par les acteurs locaux impliqués dans la gestion du site.

Bien entendu, il ne s'agit pas de sacrifier la qualité scientifique et technique ou de réduire les coûts de réalisation par une réduction du volume des données. La qualité de la rédaction, la pertinence des données et la faisabilité et l'efficacité des actions sur les habitats et les espèces restent une priorité.

La structure du guide reprend celle d'un Docob. Elle commence par la page de couverture et se poursuit par l'introduction, les remerciements, la présentation du site, les diagnostics écologique et socio-économique, les enjeux, les objectifs, les mesures de gestion et le suivi et l'évaluation.

Cette méthode de rédaction a fait le choix de présenter les données du Docob sous forme de tableaux complétés par des synthèses. Les tableaux fournissent des données de nature quantitative ou qualitative. Les synthèses font ressortir les points forts et essentiels des informations contenues dans les tableaux. Dans les annexes, le guide liste les cartes obligatoires ou facultatives et propose des abréviations et acronymes, un glossaire et le Code FSD.

Le guide apporte une aide au remplissage de chaque tableau, des indications sur la synthèse à produire et des propositions méthodologiques sur la mise en forme de chaque partie sur la base des indications issues des enjeux de gestion en Roumanie et en Franche-Comté. A partir de ce guide, chaque région a la possibilité d'adapter le contenu de la trame proposée aux enjeux locaux.

LE GUIDE D'ÉLABORATION DES DOCOB

En complément à ce « Guide pour une rédaction synthétique du Docob », l'Aten édite un « Guide méthodologique d'élaboration des Docob Natura 2000 » qui a pour objectif d'apporter, aux structures porteuses et aux opérateurs des sites Natura 2000, les éléments méthodologiques nécessaires à l'élaboration du Docob. Il s'inspire d'exemples issus de sites Natura 2000 et valorise des méthodologies développées aux niveaux national, régional et local. Le guide constitue un référentiel méthodologique pour une cohérence entre les Docob produits au niveau national. Il est basé sur une trame type obligatoire au sens du code de l'environnement et intègre les évolutions juridiques liées à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 en France. Il se compose de deux grandes parties : le dialogue pour l'élaboration du Docob et l'élaboration du Docob.

Comment utiliser ce guide

Ce chapitre présente le mode d'emploi du guide. Il développe l'utilisation des différentes parties qui composent le Docob-type et fournit des explications sur l'exploitation des tableaux et des synthèses qui en constituent le cœur.

I.1 - Organisation de l'ouvrage

Crapaud calamite, espèce d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Massif de la Serre ». Photo : M. Paris.

STRUCTURATION DU DOCOB-TYPE

Ce guide propose une rédaction d'un Docob-type construit sur la base des 6 parties déclinées dans le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Le contenu du Docob-type est structuré dans l'ordre de rédaction suivant :

- première page de couverture du Docob,
- avant-propos,
- maîtrise d'ouvrage et rédacteurs,
- remerciements,
- introduction générale,
- présentation générale de Natura 2000,
- fiche d'identité du site Natura 2000,
- corpus : tableaux + synthèses,
- conclusion finale,
- bibliographie,
annexes.

Dans ce chapitre nous expliquons l'utilisation des différentes parties composant le Docob-type à l'exception de celle qui porte sur le corpus (tableaux et synthèses) qui sera développée dans le chapitre suivant (I. 2).

I.1.1 - Première page de couverture du Docob

Un modèle est proposé.

I.1.2 - Avant-propos

Il est à écrire et peut être signé, par exemple, par le président du Comité de pilotage. Cet avant-propos est facultatif.

I.1.3 - Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Un modèle est proposé. Il doit présenter l'ensemble des structures et organismes impliqués directement dans l'élaboration du Docob.

I.1.4 - Remerciements

Un modèle est proposé. Il doit présenter l'ensemble des structures, organismes et personnes ayant aidé à la réalisation du Docob.

I.1.5 - Introduction générale

A remplir par le rédacteur en fonction des enjeux dans le contexte du site.

I.1.6 - Présentation générale de Natura 2000

Une présentation générale de Natura 2000 est proposée ; il suffit de la retranscrire dans le Docob. La présentation de Natura 2000 spécifique à la région reste à écrire par la DIREN/DDAF, ou le cas échéant par le rédacteur du Docob.

I.1.7 - Fiche d'identité du site Natura 2000

Un modèle est proposé. Les informations à saisir sont à rechercher dans le FSD.

I.1.8 - Tableaux et synthèses

Voir explications dans le chapitre suivant (II.1. p.13).

I.1.9 - Conclusion

A remplir par le rédacteur du Docob sur la base des synthèses établies au fur et à mesure de la rédaction.

I.1.10 - Bibliographie

Un modèle de présentation des références bibliographiques est proposé. Quelques références sont également proposées et peuvent être reprises directement dans le Docob.

I.1.11 - Annexes

Une liste d'annexes pouvant être intégrées dans le Docob est proposée. Le guide propose également trois annexes qui peuvent être retranscrites directement dans le Docob : abréviations et acronymes, glossaire, codes FSD.

Prise aérienne d'un site, Basse vallée du Doubs Petit Noir.
Photo : Luc Terraz.

I.2 - Explications des tableaux et synthèses

Les tableaux et les synthèses constituent la partie centrale du Docob-type où figurent les données essentielles à la description et à la gestion du site.

I.2.1 - Tableaux

Les tableaux – au nombre de 17 – sont à remplir de manière concise. Par conséquent, on se limite à donner des informations chiffrées ou synthétisées en quelques mots. Toutes les cases doivent obligatoirement contenir du texte, même si exceptionnellement il consiste à dire que l'information n'est « pas disponible » ou est « sans objet » le cas échéant. Les noms des colonnes et leur nombre ne sont pas modifiables. Les noms de lignes sont à adapter au site d'après les exemples concrets fournis et leur nombre est également à adapter autant que de besoin (le tableau peut être sur une, deux ou trois pages si nécessaire).

I.2.1.1. - Titre des tableaux

Le titre du tableau est noté juste au dessus. Il n'est pas modifiable.

Le titre est composé :
- de l'intitulé du chapitre concerné : Rapport de présentation, diagnostic, Enjeux et objectifs, Mesures, Évaluation ;
- du numéro de tableau : Tableau n°… ;
- de l'intitulé du tableau : Données administratives, Situation des propriétés dans le site, Données sur les activités humaines et l'occupation du sol…

Colonnes (explications des titres de colonne – exemple du tableau n° 1)

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origines des données Structures ressources

Réserve naturelle nationale de Grard, espèce Orchis Pyramidal. Photo : Luc Terraz.

Colonne « données administratives »

L'intitulé de cette colonne est celui du tableau à traiter (données administratives, situation des propriétés dans le site, données sur les activités humaines et l'occupation du sol…). Son contenu est prédéfini. Par exemple, pour le tableau « données administratives » sont prédéfinis dans les cellules : régions ; départements ; communes ; habitants ; parcs nationaux ; parcs naturels marins ; parcs naturels régionaux ; réserves naturelles (RNN, RNR) ; terrain du Conservatoire du littoral ; ENS ; APB ; autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, RBd ; sites classés ; autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux,…) ; réserves de pêche ; réserves de chasse ; SAGE, SDAGE ; autres informations : schémas des carrières, éoliens…

Colonne « quantification »

La colonne « quantification » signifie « combien » d'éléments relatifs au sujet (nommé en tête de chaque ligne) le site contient-il entièrement ou en partie ? On notera préférentiellement des nombres entiers. L'information demandée peut être donnée sous forme d'un chiffre ou d'un pourcentage.

Colonne « qualification »

La colonne « qualification » concerne les caractéristiques principales des éléments présents sur le site. On notera des commentaires courts d'un mot ou de quelques mots, sans phrase construite. Les informations importantes seront reprises dans la synthèse.

Colonne « enjeux par rapport à Natura 2000 »

La colonne « enjeux par rapport à Natura 2000 » permet de faire le lien entre le thème abordé et la problématique Natura 2000. On notera des commentaires courts d'un mot ou de quelques mots, sans phrase. Les informations importantes seront reprises dans la synthèse.

Colonne « origine des données »

La colonne « origine des données » est une colonne permettant de donner des exemples et des pistes pour trouver les sources documentaires utiles et, ainsi, disposer des informations nécessaires au remplissage du tableau. Les références bibliographiques et documentaires exhaustives sont compilées dans une bibliographie à la fin du document (ou à la fin de chaque chapitre le cas échéant).

I.2.1.2. - Ajout de lignes et de thèmes

La liste des thèmes de chaque ligne n'est ni définitive, ni exhaustive. Nous avons notifié les thèmes principaux qu'il nous semble important d'aborder (agriculture, sylviculture, urbanisation par exemple pour le tableau) ou qui se retrouvent sur quasiment tous les sites. On peut les modifier selon les besoins. Les titres des lignes peuvent être insuffisants dans les problématiques rencontrées sur chaque site. On peut ainsi rajouter des lignes supplémentaires avec un titre (un mot par exemple) qui correspond à un thème lié spécifiquement à un site. On peut ajouter autant de lignes que de thèmes particuliers liés à un site.

I.2.1.3. - Explications plus précises tableau par tableau

Une explication d'utilisation spécifique à chaque tableau est donnée à la suite du titre du tableau. C'est le cas des tableaux : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 13 et 14. Quand les liens thématiques entre les tableaux sont forts, l'explication est donnée par groupe de tableaux. C'est le cas des groupes : tableaux 7, 8, 9, tableaux 10, 11, 12 et tableaux 15, 16, 17.

I.2.2 - Synthèses

Les synthèses servent à construire la logique de « bonne gestion » des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Les 15 synthèses (une après chaque tableau) résument les informations importantes contenues de manière chiffrée et brute dans chaque tableau. Au terme de chaque tableau et synthèses, le lecteur (gestionnaire, membres de Copil ou de groupes de travail) doit être en mesure de comprendre les points forts du site, ses problèmes, les impacts des activités humaines, les habitats et les espèces caractéristiques, les enjeux et les mesures à mener pour sa bonne gestion.

Elles peuvent être utilisées comme base pour rédiger des documents de communication, ou la mise en ligne d'un document simplifié sur Internet, etc.

Glaieul des marais, espèce d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « Petite montagne du Jura ».
Photo : Eric Chaput.

POURQUOI DES SYNTHÈSES

Elles sont importantes pour la compréhension générale de la logique de gestion :

- *elles font ressortir les points forts et essentiels des informations de chaque tableau ;*
- *elles peuvent préciser les altérations touchant les grands milieux et les processus écologiques de même que les impacts positifs de certaines activités ;*
- *elles mettent en lumière les interactions entre usages et milieux naturels et espèces du site, du fait de certaines activités humaines à l'intérieur du site comme à l'extérieur de celui-ci.*

Le Docob-type

2

Ce chapitre présente au fur et à mesure les différentes parties qui composent le Docob-type. Le contenu de chaque partie est développé et des modèles sont proposés. Une série de 17 tableaux et 15 synthèses se succèdent avec des explications sur les données à y faire figurer.

UN DOCOB-TYPE « PRÊT À REMPLIR EST À VOTRE DISPOSITION »

Pour faciliter la rédaction synthétique du Docob, une version téléchargeable prête à remplir est mise à disposition de l'opérateur. Elle comporte les modèles proposés dans le guide pour un Docob-type : première page de couverture du Docob, avant-propos, maîtrise d'ouvrage et rédacteurs, remerciements, introduction générale, présentation générale de natura 2000, fiche d'identité du site natura 2000, tableaux « prêts à remplir » et synthèses, conclusion, bibliographie, annexes.

II.1 - Première page de couverture

La première page de couverture propose l'esquisse d'une charte graphique impérative pour la page de couverture et la trame générale avant d'envoyer à l'imprimeur. Les éléments qui constituent cette première page sont (voir modèle ci-après) :

- deux photographies du site Natura 2000 en couverture du Docob (un paysage et une espèce si possible),
- une inscription du nom et du numéro officiels du site Natura 2000,
- la date,
- l'emblème de l'Union Européenne, le logo Natura 2000 et le logo MEEDDAT/DIREN concernée,
- le logo de la structure porteuse, de l'opérateur ou des opérateurs.

Photographie n°1

Photographie n°2

DOCUMENTS D'OBJECTIF

Nom du site
Natura 2000 « FR43..... »

Date (ex. Décembre 2008)

Emblèmes et logos : Union Européenne, Natura 2000, État, DIREN,Structure porteuse, Opérateur(s)

2

II.2 - Avant-propos

Il peut être signé, par exemple, par le président du Comité de pilotage. Cet avant-propos est facultatif.

II.3 - Document d'objectifs du site Natura 2000 Frxxxxxxx « nom du site »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de xxxxxxxx Suivi de la démarche : « nom du ou des chargés de mission » de la DIREN et/ou DDAF.

Structure porteuse

« Nom de la structure porteuse ».

Opérateur

« Nom de l'opérateur ».

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : « Nom du chargé ou de la chargée de mission Natura 2000 ».

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : « Noms ».

Contribution / Synthèse / Relecture : « Noms ».

Validation scientifique : « Noms des membres du CSRPN chargé de suivre l'élaboration du Docob ».

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (date) : « Noms des personnes ou structures ayant réalisé les cartographies et inventaires »
Cartographie des habitats forestiers (date) : « Noms des personnes ou structures ayant réalisé les cartographies et inventaires »
Inventaire de « groupes taxonomiques » (date) : « Noms des personnes ou structures ayant réalisé les cartographies et inventaires ».

Crédits photographiques (couverture)

« Nom de la personne ou structure », date, légende de la photographie.

Référence à utiliser

NOM DE L'AUTEUR DU DOCOB (en Majuscule), Initiale (en Majuscule) du prénom (année) – Titre. Editeur, ville, année, nombre de pages.

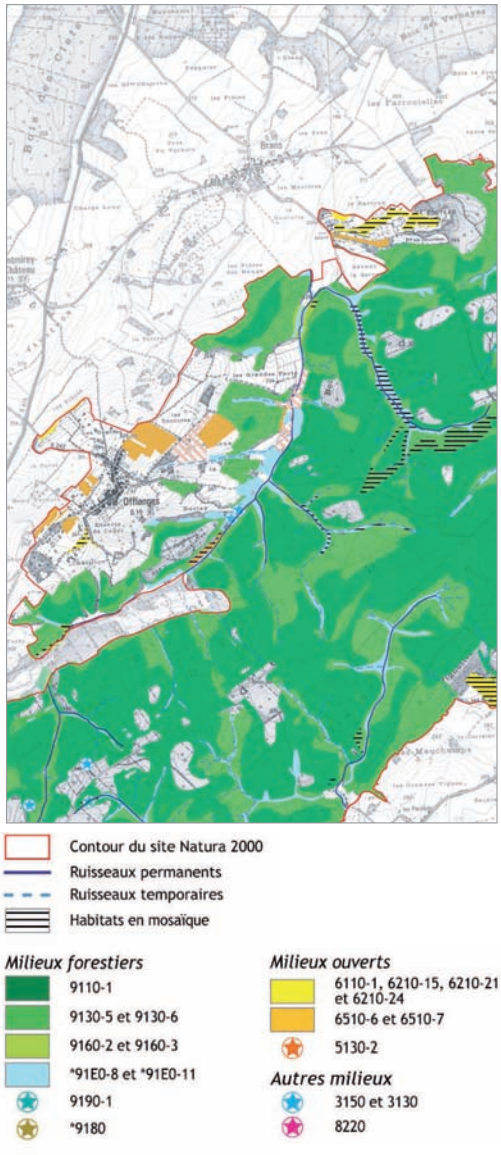

Carte des habitats naturels du massif de la Serre. (extrait)
©Document d'objectifs du Massif de la Serre.

II.4 - Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration de ce document

Communes impliquées + personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administration	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Mesdames, messieurs les maires des communes concernées par le site Natura 2000 « noms des communes » **Ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs** « noms »	**Les membres des communautés de communes** Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes Messieurs les Conseillers généraux des cantons de « noms des cantons » **Parc Naturel Régional** « noms » **Autres EPCI** « noms »	**La sous-préfecture** « noms » **DIREN** « noms » **DRAF** « noms » **DDAF/DDEA** « noms » **DDE** « noms » **ONF** « noms » **ONCFS** « noms » **ONEMA** « noms » **« Autres services de l'Etat »** « noms »	**Université** « noms » **CBN** « noms » **CRPF** « noms » **Syndicat des propriétaires forestiers privés** « noms » **Fédération de Pêche** « noms » **Fédération de Chasse** « noms » **LPO** « noms » **OPIE** « noms » **Chambre d'Agriculture** « noms »	**Réserve Naturelle** « noms » **CREN** « noms » **Association Pro-Forêt** « noms » **Comité Départemental du Tourisme** « noms » **Autres Structures et ONG** « noms »

Réunion du Comité de pilotage. Photo : Luc Terraz.

II.5 - Introduction générale

Il s'agit de présenter les enjeux globaux du Docob par rapport au site auquel il a vocation à s'appliquer.

II.6 - Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France, confirmés par les discours de ses dirigeants français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

COMMENT UTILISER LES DONNÉES DE CE CHAPITRE

Le texte est à copier intégralement dans le Docob à l'exception du paragraphe qui concerne le réseau Natura 2000 de la région où se situe le site, qui doit être adapté. La carte du réseau Natura 2000 en France peut être également intégrée dans le texte. Elle est disponible en ligne sur le portail Natura 2000.

Mare temporaire méditerranéenne (22.34) – Habitat prioritaire de l'annexe I de la directive Habitats – Photo : Hassan Souheil.

NATURA 2000 EN EUROPE : QUELQUES CHIFFRES

En 2008, le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- *21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,*
- *4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0% de la surface terrestre de l'UE.*

Prairie naturelle à Trolle et Chardon des ruisseaux du mont Lozère. Photo : Alain Lagrave

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Natura 2000 en région

(à décliner selon la région concernée).

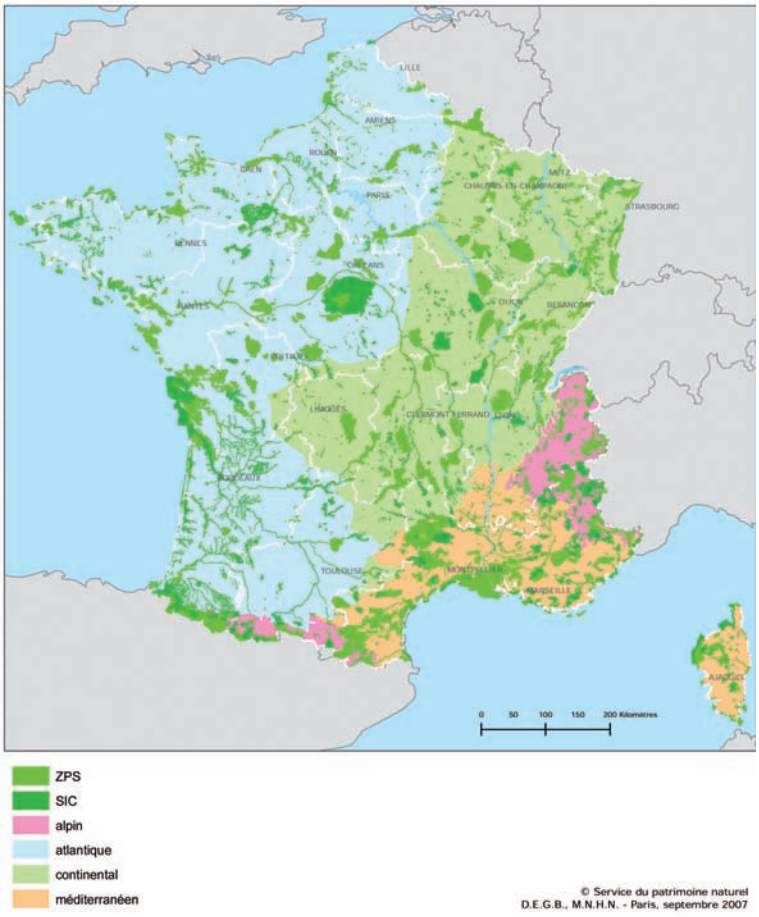

Natura 2000. Directive Habitats et Directive Oiseaux, état au 30 juin 2007

© Service du patrimoine naturel, D.E.G.B., M.N.H.N. - Paris, septembre 2007

NATURA 2000 EN FRANCE

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- *1 334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,*
- *371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.*

NATURA 2000 EN FRANCHE-COMTÉ

Le réseau franc-comtois de sites Natura 2000 comprend 71 sites qui couvrent 250 971 ha, soit 15,39 % du territoire régional :

- *50 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 14,16 % de la surface de la région, soit 230 818 ha,*
- *21 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 12,84 % de la surface de la région, soit 209 414 ha.*

2

II.7 - Fiche d'identité du site

La fiche d'identité de chaque site est rédigée d'après les informations issues du FSD (voir modèle ci-après) avec une carte du périmètre obligatoire à placer en page de gauche.

Nom officiel du site Natura 2000 : .....

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS : .....

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui / non
Numéro officiel du site Natura 2000 : FR.....

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui / non

Numéro officiel du site Natura 2000 :
FR.....

Localisation du site Natura 2000 : région(s) concernée(s)

Localisation du site Natura 2000 : département(s) concerné(s)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : .....
ou/et
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :
.....

Préfet coordinateur : .....

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : .....

Structure porteuse : .....

Opérateur : .....

Prestataires techniques (le cas échéant) : .....

Commissions ou groupes de travail : .....

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :
(si nécessaire mettre la liste exhaustive sur une 2e page, à la suite de celle-ci)

Carte de périmètre obligatoire du massif de la Serre.
©Document d'objectifs du Massif de la Serre.

Réserve naturelle nationale de Girard, espèce : Petit mars changeant. Photo : Luc Terraz.

II.8 - Tableaux et synthèses

Zone humide de Mille étangs. Photo : Luc Terraz.

II.8.1 - Rapport de présentation : diagnostic

Tableau n° 1 : Données administratives

Il s'agit de compiler les données administratives de base du site. Elles concernent les zonages administratifs (régions, départements, communes…), la démographie (habitants), les zonages environnementaux (parcs nationaux, naturels et marins, réserves naturelles nationales et régionales, arrêtés de protection de biotope, autres sites Natura 2000, ZNIEFF, ZICO, sites classés, propriété du Conservatoire du littoral, ENS, SAGE, zones humides, etc.). Cette partie reprend les données du FSD et les références réglementaires. Elle les détaille si nécessaire.

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origines des données Structures ressources
Régions	Nombre (tout ou partie)	Nom(s) région(s)	Commentaire à rédiger ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	SIG
Départements	Nombre (tout ou partie)	Nom(s) département(s)	Id	SIG
Communes	Nombre total	Tout ou partie des communes	Id	SIG
Habitants	Nombre d'habitants dans l'ensemble des communes concernées par le site (même hors site)	Estimation du nombre d'habitants dans l'ensemble des communes concernées par le site	Id	Lettre /contact téléphonique / réunion avec les communes
Parcs nationaux	Nombre (tout ou partie)	Nom(s)	Id	Parc, SIG
Parcs naturels marins	Id	Id	Id	Parc, SIG
Parcs naturels régionaux	Id	Id	Id	Parc, SIG
Réserves naturelles (RNN, RNR)	Id	Id	Id	SIG
Terrains du Conservatoire du littoral	Id	Id	Id	CELRL
ENS				Département
APB	Id	Id	Id	DIREN
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS…	Id	Id	Id	DIREN
Sites classés	Id	Id	Id	SIG
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, …)	Id	Id	Id	Communes
Réserves de pêche	Id	Id	Id	Communes, ONEMA, ONCFS
Réserves de chasse	Id	Id	Id	Communes, ONEMA, ONCFS
SAGE, SDAGE	Id	Id	Id	Syndicat mixte, agences de l'eau, ONEMA
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	Id	Id	Id	DIREN

2

Synthèse

Tableau 2 : Situation des propriétes dans le site
(Tableau facultatif)

Ce tableau permet de caractériser les propriétés du site en listant les propriétés, les propriétaires, les exploitants, la contenance des parcelles, leur affectation cadastrale et leur utilisation. Cette liste n'est pas forcément exhaustive compte tenu de la complexité qu'elle peut rapidement soulever. Toutefois, si leur nombre est trop important, il est recommandé de mettre la liste exhaustive en annexe et se contenter de ne remplir le tableau qu'avec les grandes catégories regroupant :
- les propriétés de l'Etat,
- les propriétés des collectivités,
- les grandes propriétés privées,
- les petites propriétés privées.

Site Natura 2000 de Belfort. Photo : Luc Terraz.

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origines des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	Nombre (tout ou partie)	Nom(s)	Surface totale	Commentaire à rédiger ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	
Propriétés des communes et EPCI	Id	Id	Id	Id	
Grandes propriétés privées	Id	Id	Id	Id	
Petites propriétés privées	Id	Id	Id	Id	
Autres informations	Id	Id	Id	Id	

Synthèse

Activité de chasse sur le site Natura 2000 Tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes.
Photo : Espace Naturel Comtois / Anne-Fanny Profit.

Activité agricole sur le site Natura 2000 du Massif de la Serre Serre. Photo : Luc Terraz.

Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Le tableau « Données sur les activités humaines et l'occupation du sol » permet de compiler les données concernant les activités humaines en cours et les projets sur le site Natura 2000 et leurs effets sur les habitats et les espèces. Elles concernent différents thèmes tels que l'agriculture, la sylviculture, l'urbanisation (zones bâties et infrastructures), les carrières, le tourisme, la chasse, la pêche, les projets, les documents de planification et d'urbanisation (PLU, SCOT) etc. Cette partie doit reprendre les données du FSD et les détailler si nécessaire.

Pour chaque ligne noter dans la colonne « FSD » le code de l'activité. Il peut y avoir plusieurs codes par activité. Au choix, on peut :

- soit préciser les types d'activités par grand chapitre (agriculture, activité sylvicole, urbanisation,…) dans la colonne « qualification » si il n'y en a que quelques-unes,
- soit écrire plusieurs lignes, une par code FSD, en gardant le même nom générique dans la première case « agriculture », « activité sylvicole », « urbanisation », etc.

Puis dans la colonne « qualification » on note le type d'activités ou projets et les tendances observées sur le site Natura 2000. On notera notamment les incidences (positives ou négatives) avérées ou potentielles sur les habitats et les espèces. L'impact (positif ou négatif) des mesures agri-environnementales et de la politique agricole commune est également à noter dans cette colonne. Si les phénomènes sont importants, ils devront être repris dans la synthèse et, surtout, dans le tableau « enjeux / objectifs » qui permet le croisement entre les activités humaines, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. On peut également choisir de noter « sans objet » si rien de particulier n'est à dire dans ce secteur par rapport à Natura 2000.

Activité de pâturage sur le site de Gendrey.
Photo : Luc Terraz.

Activités humaines et occupation du sol [1]	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origines des données Structures ressources
Agriculture	Code FSD	Nombre (exploitants agricoles)	Type d'agriculture Tendances observées Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces Par exemple : diversité des activités et des productions	
Activité sylvicole	Id	Nombre (exploitants sylvicoles)	Type de l'activité sylvicole Tendances observées Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces Par exemple : nombre de plans de gestion sylvicole, types de productions et d'exploitations	
Urbanisation	Id	Nombre (plans d'urbanisation, documents d'urbanisme)	Interactions avec le site Natura 2000 Tendances observées Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces	
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	Id	Nombre (sites d'extraction, tonnages extraits…)	Localisation et impacts sur le site Tendances observées Effets sur la conservation des habitats et des espèces	
Activité cynégétique	Id	Nombre (chasseurs, sociétés de chasse,…)	Type d'activité cynégétique (individuelle, collective, locale…), espèces chassées, tendances Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces	
Pêche	Id	Nombre (pêcheurs, sociétés de pêche…)	Type de pêche (individuelle, collective, locale, touristique, pêche aux engins, etc…), espèces pêchées, tendances Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces	
Tourisme	Id	Nombre (touristes au total, places d'hébergement, hôtels, pensions, gîtes…)	Type de tourisme (individuel, collectif locale, Europe, etc…), principaux sites, tendances Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces	
Projets	id	Nombre	Type de projets Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces	
Autre activité	Id	Nombre	Type et tendances observées Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces	

[1] Nomenclature FSD en annexe

Synthèse

Tableau 4 : Données abiotiques générales

Il s'agit de compiler les données abiotiques générales du site. Elles concernent différents thèmes tels que géologie, hydrologie, climat, etc.

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origines des données Structures ressources
Géologie	Nombre et pourcentage de recouvrement des différents éléments	Commentaire à rédiger sur les grands compartiments géologiques ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	SIG, carte géologique, BRGM
Hydrologie	Nombre	Commentaire à rédiger sur l'hydrologie ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	SIG
Climat	Grand type de climat (continental, …)	Commentaire à rédiger sur les caractéristiques plus fines du climat et les variations intra-annuelles ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	SIG, Météo France
Pédologie	Nombre et pourcentage de recouvrement des différents éléments	Commentaire à rédiger sur qualité des sols et leur type de végétation,.. ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	SIG
Topographie	Nombre et pourcentage de recouvrement des différents types de relief et des pentes (calculs par modèle numérique de terrain, …)	Commentaire à rédiger sur le relief (accidenté, montagneux, plaine,…) ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	SIG
Hydrographie	Nombre (de rivières) ou pourcentage ou nombre de km	Commentaire à rédiger sur le réseau hydrographique (ruisseaux, rivières) ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	SIG
Autres informations	Nombre et pourcentage de recouvrement des différents éléments	Commentaire à rédiger ou écrire les mentions « sans objet » ou « donnée non disponible »	

Falaise d'escalade sur le site Natura 2000 de Mancy.
Photo : Espace Naturel Comtois / Anne-Fanny Profit.

Synthèse

Tableau 5 : Grands milieux (en lien avec les grands milieux décrits dans le FSD)

Site Natura 2000 « Cluse Mijoux ». Photo : Luc Terraz.

Il s'agit de décrire les grands milieux du site, tels que la forêt, les grottes, les milieux rupestres, les prairies, les rivières, les zones humides, sans toutefois rentrer dans le détail des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui sont traités dans les tableaux suivants (tableaux 7, 8 et 9). Cette partie peut s'appuyer sur les données du FSD. Cette approche globale permet, dans la mesure du possible, de pallier certains problèmes d'identification et de cartographie des habitats en donnant, de manière plus globale, des éléments de diagnostic. Ces données sont utiles pour la charte. Sur chacune de ces lignes noter :

- dans la colonne « surface » le nombre total d'hectares, de kilomètres ou le pourcentage de chaque grand milieu présent sur le site (ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »),
- dans la colonne « état sommaire » noter l'un des trois choix proposés (ou mention « sans objet »),
- dans la colonne « habitats » noter les principaux qui sont contenus dans le grand milieu (ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »),
- dans la colonne « espèces » noter les principales qui sont connues à l'intérieur de chaque grand milieu (ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »),
- dans la colonne « effets positifs ou négatifs » noter les principaux impacts qui sont connus sur le site pour chaque grand milieu (ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »). Si les éléments sont importants, ils devront être repris dans la synthèse.

DONNÉES NON DISPONIBLES

On peut également choisir de noter les mentions « donnée non disponible » ou « sans objet » quand les données sont absentes ou que le grand milieu, n'étant pas représenté sur le site, la case du tableau n'a pas vocation à être remplie.

Site de Chassin. Photo : Luc Terraz.

Grands milieux[1]	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site [2]	État sommaire du grand milieu [3]	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés [4]	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées [4]	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines [4]	Origines des données Structures ressources
Forêts	Chiffre ou pourcentage ou mentions « donnée non disponible » ou « sans objet »	Bon état, état moyen, état mauvais	Hêtraie, forêt alluviale, forêt de pente, etc…	Pics, tétras, lynx, etc…	Coupe rase, coupe des vieilles forêts, etc…	
Milieux rupestres	Id	Id	Falaises, éboulis, etc….	Faucon pèlerin, rapaces nocturnes, etc…	Dérangement, carrières, etc…	
Grottes et cavités	Id	Id	Grottes, mines, etc…	Chauves-souris, etc…	Tourisme, dérangement, feu, etc…	
Prairies de fauche et pâturages	Id	Id	Arrhénatérion, etc…	Râle des genêts, etc…	Fauche compatible avec la conservation des habitats et espèces…	
Haies	Id	Id	Haies, …	Oiseaux, etc…	Entretien de haies en faveur des habitats et espèces	
Rivières	Id	Id	Lit mineur et zones alluviales annexes, etc…	Bihoreau gris, etc…	Canalisation, enrochement, extractions, etc…	
Zones humides	Id	Id	Tourbières, pourtours de marais, de plans d'eau et de rivières, etc…	Cuivré des marais, etc…	Remblaiement, drainage, pollutions, etc…	
Plans d'eau	Id	Id	Lacs, étangs, mares, etc…	Oiseaux d'eau, etc…	Comblement, aménagement, pollution, etc…	
Cultures Zones urbanisées	Id	Id	Habitats	Espèces	Destruction de prairies, de haies, pollution des sols et des eaux, etc…	
	Id	Id	Id	Id	Destruction d'habitats de prairies et de zones humides, etc…	
Infrastructures	Id	Id	Id	Id	Description des menaces, compartimentation, destruc-tion directe,	
Autres informations	Id	Id	Id	Id	Description des menaces	

[1]En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD
[2]Estimation globale en ha, km ou % ou mentions «donnée non disponible» ou «sans objet»
[3]Moyen, mauvais ou mention «sans objet»
[4]Liste non exhaustive ou mention «sans objet»

Synthèse

2

Tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial
(autres qu'habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Il s'agit de compiler les données scientifiques de base du site. Ce sont des chiffres généraux qui permettent de montrer la richesse écologique générale du site Natura 2000. Cette partie peut s'appuyer sur les données du FSD pouvant être détaillées si nécessaire.

Dans ce tableau figure les habitats et les espèces autres que ceux qui ont justifié la désignation du site :
- les habitats et espèces hors annexes I et II de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC,
- les habitats et espèces hors annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZPS,
- les espèces des annexes IV et V de la directive 92/43,
- les habitats et les espèces ayant un intérêt écologique pour le site (protection régionale, nationale, internationale…)

Guêpiers d'Europe sur le site de Crissey de la Basse vallée du Doubs. Photo : Luc Terraz.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origines des données Structures ressources
Habitat de l'annexe I de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZPS	Nombre	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZPS	Nombre	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZSC	Nombre	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Directive européenne « Oiseaux »
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	Nombre	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Nombre	Liens avec les autres habitats et espèces d'intérêt communautaire	Directive européenne « Habitats, faune et flore »
Les autres habitats naturels	Nombre	Comparer à ceux de la liste nationale et ceux de L'UE (nombre en Europe)	SIG,
Les autres espèces végétales	Nombre	Nombre d'espèces sur les listes de protection nationale, des conventions de Berne, de Bonn, sur la liste rouge de l'UICN	SIG, Légifrance
Les autres espèces animales	Nombre	Nombre d'espèces sur les listes de protection nationale, des conventions de Berne, de Bonn, sur la liste rouge de l'UICN	SIG, Légifrance
Les autres espèces animales chassées	Nombre	Noms des espèces chassées et celles toutes soumises à des plans de chasse	SIG, arrêtés
Les autres espèces animales pêchées	Nombre	Noms des espèces pêchées et celles soumises à des carnets de prise et une réglementation spécifique	SIG, arrêtés

Synthèse

Habitat sur site Natura 2000 de Belfort. Photo : Luc Terraz.

Habitat 3150-3 sur le site Natura 2000 tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes.
Photo : Espace Naturel Comtois / Sylvain Moncorge.

Tableaux 7, 8 et 9 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

Les tableaux 7, 8 et 9 décrivent dans le détail les données scientifiques relatives aux habitats naturels et espèces ayant justifié la désignation du site. Ils concernent les habitats de l'annexe I et les espèces de l'annexe II de la directive « Habitats, faune et flore » et les espèces de l'annexe I et les espèces d'oiseaux migrateurs de la directive « Oiseaux ». Dans ces tableaux figurent des noms, des codes, des chiffres, des informations, des statuts de conservation et des commentaires précis qui permettent de décrire la qualité écologique du site Natura 2000. Cette partie s'appuie sur les données du FSD qui peuvent être détaillées si nécessaire. On ajoute autant de lignes qu'il existe d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire liés au site. On y adjoint l'état de conservation pour chaque habitat ou espèce au niveau de la région biogéographique à partir des résultats de l'état des lieux de l'année de référence (2007).

A la suite des 3 tableaux, une synthèse commune est prévue. Si les données le nécessitent, une synthèse par tableau est envisageable.

- Pour le tableau 7 sur les habitats naturels : colonne « structure et fonctionnalité »

Cette colonne permet de préciser le fonctionnement écologique plus global (ou le dysfonctionnement le cas échéant) des habitats naturels en question. On notera préférentiellement toutes les informations liées à la viabilité des habitats naturels dans un environnement plus large : réseau écologique d'habitats naturels, continuités et corridors écologiques, isolats géographiques, discontinuités des habitats, fragmentations, etc. On note des commentaires courts, d'un mot ou de quelques mots, sans phrases. Les informations importantes sont reprises dans la synthèse.

- Pour les tableaux 8 et 9 sur les espèces : colonne « structure et fonctionnalité de la population, habitat de l'espèce »

Cette colonne permet de préciser le statut biologique de l'espèce, le fonctionnement ou le dysfonctionnement écologique plus global (des populations de l'espèce considérée). On notera préférentiellement toutes les informations liées à la viabilité des populations dans un environnement plus large : réseau écologique d'habitats naturels, continuités et corridors écologiques, isolats géographiques, discontinuités des habitats, fragmentations des populations, etc. On pourra également noter les habitats préférentiels dans lesquels l'espèce est présente au cours des différentes phases de son cycle biologique.

Lycaena helle sur le site Natura 2000 Tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes.
Photo : Espace Naturel Comtois / Luc Bettinelli.

Tableau 7 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43
(ce tableau ne concerne que les sites en zsc)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD [1]	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origines des données Structures ressources
Nom de l'habitat (une ligne par habitat et par état de conservation)	Code officiel de l'habitat Noter « * » pour un habitat prioritaire	Surface totale ou « donnée non disponible » Id	Commentaire à rédiger ou « sans objet » ou « donnée non disponible »	Favorable Défavorable inadéquat Défavorable mauvais Inconnu	Favorable Défavorable inadéquat Défavorable mauvais Inconnu	
Nom de l'habitat (une ligne par habitat et par état de conservation)	Id		Id	Id	Id	

[1]Nom d'après directive 92/43, annexe I

Si un habitat présente plusieurs types d'états de conservation, écrire pour le même habitat autant de lignes que d'états de conservation en indiquant à chaque fois la surface de l'habitat concerné.

Tableau 8 : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 (ce tableau ne concerne que les sites en ZSC)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD [1]	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population [2]	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire	État de conservation à l'échelle biogéographique	Origines des données Structures Ressources
Nom latin de l'espèce	Nom français de l'espèce	Code officiel de l'espèce Noter « * » pour une espèce prioritaire	Effectifs ou « donnée non disponible »	Commentaire à rédiger ou « sans objet » ou « donnée non disponible »	Favorable Défavorable inadéquat Défavorable mauvais Inconnu	Favorable Défavorable inadéquat Défavorable mauvais Inconnu	
Nom latin de l'espèce	Id	Id	Id	Id	Id	Id	

[1]Nom d'après la directive 92/43 annexes II
[2]Préciser l'unité

Tableau 9 : espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409 (ce tableau ne concerne que les sites en ZPS)

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD [1]	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Estimation de la population [2]	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issu de l'inventaire	Origines des données Structures Ressources
Nom latin de l'espèce	Nom français de l'espèce	Code officiel de l'espèce	Effectifs ou « donnée non disponible »	Commentaire à rédiger ou « sans objet » ou « donnée non disponible »	Favorable Défavorable inadéquat Défavorable mauvais Inconnu	
Nom latin de l'espèce	Id	Id	Id	Id	Id	
Nom latin de l'espèce	Id	Id	Id	Id	Id	

[1]Nom d'après la directive 79/409 annexe I
[2]Préciser l'unité

Lucane cerf volant sur le site Natura 2000 du Massif de la Serre. Photo : Benoît Toury.

Synthèse des trois tableaux (7, 8, 9)

Quand il s'agit d'un Docob sur une ZSC, seuls les tableaux 7 et 8 sont concernés par la rédaction d'une synthèse. S'il s'agit d'une ZPS, seul le tableau 9 est à traiter.

II.8.2 - Objectifs de développement durable : enjeux/objectifs

Tableaux 10, 11 et 12 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

La partie relative aux enjeux a été subdivisée en trois tableaux distincts concernant :
- les habitats naturels et les espèces de la directive 92/43 et les espèces d'oiseaux de la directive 79/409,
- les objectifs transversaux concernant l'ensemble du site,
- un tableau récapitulatif.

Les 3 tableaux sont situés à la suite d'une partie explicative qui leur est commune. Ils ont également une synthèse commune, si possible. Si les données le nécessitent une synthèse par tableau est envisageable.

Les activités humaines concernées (décrites dans le tableau n° 3), les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (décrits dans les tableaux 7, 8, 9) font ainsi l'objet d'une analyse par croisement entre les principales données recensées, regroupées, organisées dans la partie diagnostic du Docob. Elle prépare la phase de mise en œuvre des mesures sur le terrain. Pour chacun des tableaux, on ajoute autant de lignes qu'il existe d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire liés au site.

- Enjeux / objectifs liés aux activités

Il s'agira ici de noter quels sont les enjeux sociaux et économiques ou les évolutions de pratiques à engendrer. A titre indicatif, nous pouvons citer quelques exemples d'enjeux pouvant déboucher sur des pistes de mesures concrètes :
- pour la forêt, favoriser les îlots de sénescence intéressants du point de vue biodiversité en limitant l'exploitation des forêts vieilles et en

Mosaïque de pelouses à Meussia frappée par la déprise agricole sur le site Natura 2000 de la Petite montagne du Jura. Photo : Eric Chaput.

Activités agricoles sur un site Natura 2000 (territoire de Belfort). Photo : Luc Terraz.

augmentant la proportion des zones non exploitées à travers une incitation des propriétaires à signer des contrats forestiers Natura 2000 ;

- pour l'agriculture, privilégier les pratiques agricoles extensives respectueuses de l'environnement à travers la mobilisation de mesures agri-environnementales territorialisées (MAETER) ou des chartes Natura 2000 ;
- pour les projets d'urbanisation, d'infrastructures et de carrières, veiller à ce que ces projets ne portent pas atteinte aux habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur le site (ou à proximité du site) dans le cadre d'études d'incidences Natura 2000 prévus à cet effet. Il s'agit également de veiller, à une échelle plus large que le site, à ce que les plans d'aménagement et d'urbanisme prévus dans les documents d'urbanisme préservent les continuités et les corridors biologiques ;
- pour la chasse et la pêche, favoriser des pratiques en cohérence avec la conservation des espèces animales d'intérêt communautaire et leurs habitats en favorisant des plans de chasse et de pêche adaptés à la dynamique de chaque population.

Zone humide de Falletans Corne Epissiers.
Photo : Luc Terraz.

Tableau 10 : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels (optionnels)	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 3)	Cohérence avec les programmes en cours
A. Exemple : Promouvoir une gestion des prairies naturelles conciliant rentabilité économique et richesse biologique	Exemple : 1. Conserver et améliorer les prairies naturelles d'intérêt communautaire grâce à une gestion respectueuse	Exemples : MAETER Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion Etudes d'incidences	Exemples : 6510-6 : prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles 6510-7 : prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles et mésotrophiques	Exemple : Agrion de mercure, cuivré des marais, écaille chinée, sonneur à ventre jaune, petit rhinolophe, grand rhinolophe, murin à oreilles échancrées, grand murin, minioptère de Schreibers Amphibiens et chiroptères inscrits à l'annexe IV de la DHFF	Exemple : Agriculture	Citer les grandes actions des SCOT, PLU, contrats de rivières, autres Docob, projets de trames vertes, plans de restauration, stratégies RNR, ENS, etc…
	2. « Nom du sous-objectif »	« Type de mesure »	« Noms des Habitats »		« Noms des activités »	
B. Exemple : Conserver et gérer les éléments paysagers d'importance majeure	Exemple : 1. Renforcer la structuration du territoire par un réseau linéaire diversifié (haie, lisière, bocage)	Exemple : MAETER Charte Natura 2000 Recommandations de bonne gestion	Exemple : réseau de haies, linéaires boisés, bosquets et lisières stratifiées structurant le paysage	Exemple : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire, particulièrement les espèces de chiroptères	Exemple : Agriculture, sylviculture	
	2. « Nom du sous-objectif »	« Type de mesure »	« Noms des Habitats »	« Noms des espèces »	« Noms des activités »	

Fougère : Marsilea strigosa. Photo : Hassan Souheil.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels (optionnels)	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
Objectif 1. Exemple : Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob	Exemple : 1.Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats/chartes et MATER	Exemple : Habitats forestiers d'intérêt communautaire	Exemple : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Exemple : Sylviculture, chasse, pêche, urbanisme, loisirs, tourisme, recherche	État (MEEDDAT), Europe (FEADER), Collectivités territoriales, Établissements publics, ONG...
	Exemple : 2. Faire connaître les objectifs et les actions du Docob auprès du grand public	Exemple : Habitats d'intérêt communautaire en SAU		Exemple : Agriculture	
	Exemple : 3. Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site	Exemple : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire		Exemple : Ensemble des activités et des propriétaires du site	
Objectif 2. Exemple : Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site	Exemple : 1. Assurer le suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Exemple : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire	Exemple : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire	Exemple : Agriculture, sylviculture, loisirs / tourisme, recherche	État (MEEDDAT), Europe (FEADER), Collectivités territoriales, Établissements publics, ONG...
	Exemple : 2. Suivre l'impact des mesures de gestion engagées sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Exemple : Ensemble des habitats d'intérêt communautaire concernés	Exemple : Ensemble des espèces d'intérêt communautaire concernés (chiroptères, oiseaux, insectes)	Exemple : Agriculture, sylviculture, chasse / pêche, loisirs, tourisme, urbanisation	
	3. « Nom du Sous-objectif »	« Noms des habitats »	« Noms des espèces »	« Noms des activités »	

Rolier d'Europe (Coracias garulus). Photo : AGRN-RH.

Tableau 11 : Enjeux / objectifs transversaux

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
Exemple : Pelouses sèches, prairies naturelles et éléments paysagers d'importance majeure	A	Exemple : Promouvoir une gestion des prairies naturelles conciliant rentabilité économique et richesse biologique	**		X		X
	B	Exemple : Encourager la conservation et la gestion extensive des éléments paysagers d'importance majeure	***		X	X	
	C	« Nom de l'objectif »	*		X	X	X
Exemple : Forêts alluviales résiduelles et hêtraies chênaies d'intérêt communautaire	D	Exemple : Préserver la fonctionnalité du linéaire des ripisylves et des zones humides	**	X	X	X	
	E	« Nom de l'objectif »	***	X	X		
	F	« Nom de l'objectif »	**	X			X
Objectifs transversaux	G	Exemple : Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du Docob	***				X
	H	« Nom de l'objectif »	***				
	I	« Nom de l'objectif »	**				
	J	« Nom de l'objectif »	**				

***: niveau de priorité élevé,
** : niveau de priorité moyen,
* : niveau de priorité faible

Tableau 12 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Synthèse des trois tableaux (10, 11, 12)

II.8.3 - Propositions de mesures de gestion

Tableau 13 : Mesures

Le tableau 13 décrit dans le détail les mesures de gestion à mener sur le site Natura 2000 en faveur, de manière prioritaire, des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (décrits dans les tableaux 7, 8, 9) et en intégrant les objectifs (décrits dans les tableaux 10, 11, 12). Les mesures opérationnelles sont notamment :
- des MAETER,
- des contrats et chartes Natura 2000 qui doivent permettre de lancer la mise en œuvre du Docob par des actions sur le terrain,

Maeter fauche tardive et pratique agricole extensive sur la Prairie et pelouses sur le site Natura 2000 de la Petite montagne du Jura. Photo : Eric Chaput.

Suivi de l'écrevisse par marquage/recapture sur le site Natura 2000 de la Petite montagne du Jura.
Photo : Eric Chaput.

- des mesures réglementaires (APB, RN…) et administratives (articulation avec des documents de planification et d'urbanisation…),
- des études complémentaires sur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- des mesures de sensibilisation et de communication, d'animation sur le site,
- des mesures globales, notamment en forêts où elles peuvent profiter à tout un cortège d'espèces forestières. On peut envisager un même raisonnement pour certains espaces agro-pastoraux, prairiaux en particulier.

Pour chacun des tableaux, on ajoute autant de lignes qu'il existe de mesures.

La partie relative aux mesures opérationnelles ne comporte qu'un seul tableau. Il est l'aboutissement de l'ensemble des tableaux du diagnostic et des enjeux. Ce tableau est important. Il est recommandé de ne pas en faire un listing de toutes les mesures « idéales » à mener mais de proposer des mesures qui soient :

- relatives directement à la conservation et la restauration des habitats (annexe I) et des espèces (annexe II) de la directive 92/43 et les espèces d'oiseaux (annexe I) de la directive 79/409,
- crédibles en terme d'échéancier,
- portées localement et donc dotées potentiellement de maîtres d'ouvrage,
- finançables selon les critères européens ou nationaux,
- priorisées au regard de chacun des enjeux et donc exécutables à court ou moyen terme (par exemple dans les cinq premières années), prioritaires d'un point de vue de la conservation de la biodiversité et évaluables du point de vue des résultats naturalistes.

Toutefois, le terme de ces mesures peut être beaucoup plus lointain pour des opérations liées à la gestion sylvicole ou à l'éducation à l'environnement par exemple.

Cistude d'Europe. Photo : .Hassan Souheil

2

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable et niveau de priorité	Objectif opéra-tionnel (optionnel)	Nature de la mesure	Description de la mesure [1]	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier[2]	Surface concernée (ha)	Coût prévi-sionnel	Plan de finance-ment potentiel [3]
Fauche tardive	Objectif I ***	Objectif 1	MAETER	Fauche mécanique après le 15 juillet	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Tous les ans	Tous les ans	10 €/ha	10 €/ha
Îlot de sénescence	Objectif I ***	Objectif 3	Contrat Natura 2000	Non exploitation de parcelles forestières par vieillissement Contrat	Communes, privés	ONF, CRPF	Tous les 5 ans pendant 30 ans	Tous les 5 ans sur 30 ans	20 €/ an/ha	20 €/ an/ha
Maintien du traitement en futaie des peuplements forestiers	Objectif I ***	Objectif 3	Charte Natura 2000	Renouvellement des arbres de l'étage principal des peuplements forestiers par voie générative	Commune	ONF	Tous les 10 ans pendant 30 ans			
Complément d'inventaire pour des espèces d'intérêt communautaire	Objectif III **	Objectif 1	Études	Préciser l'habitat de certaines espèces	Structure porteuse ou État (DIREN)	Bureau d'études, association	2008 et 2012	2008 et 2012	2 000 €	2 000 €
Mise en place d'un APB	Objectif II ***	Objectif 3	Réglemen-taire	Limiter la fréquentation sur certains secteurs	État		2009	30 ha	/	/
Articulation entre Docob et contrat de baie	Objectif III **	Objectif 2	Adminis-trative	Optimiser la gestion d'une zone humide	Structure porteuse	Bureau d'études, association	2010	10ha	3000 €	3000 €

[1]Peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes
[2]Noter les mesures année par année si nécessaire
[3]Principaux financeurs

Synthèse

II.8.4 - Suivi

Tableau 14 : Suivi des mesures

Le tableau 14 décrit les opérations nécessaires pour suivre les mesures engagées sur le site Natura 2000 en faveur, de manière prioritaire, des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (décrits dans les tableaux 7, 8, 9) et en intégrant les enjeux (décrits dans les tableaux 10, 11, 12). Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du Docob sur le terrain. Pour chacun des tableaux, on ajoute autant de lignes qu'il existe de mesures à évaluer. Il y a une ligne par action.

- Colonne « intitulé de la mesure »

La première case de chaque ligne est consacrée à l'intitulé de la mesure. On note des commentaires courts d'un mot ou de quelques mots, sans phrases construites (idem tableau 13).

- Colonne « enjeux / objectifs »

Il s'agit ici de reprendre les dernières colonnes déjà écrites dans les tableaux 10, 11, 12. Les mesures prévues sont synthétisées dans les colonnes suivantes. Chaque colonne permet de préciser les éléments propres à chaque mesure (idem tableau 13).

- Colonne « descripteur de la mesure »

Il s'agit de préciser, en le quantifiant ou en le qualifiant (en quelques mots), ce qui doit être produit concrètement sur le terrain par la mesure en question.

- Colonne « indicateur de réalisation »

Il s'agit de préciser, en le quantifiant ou en le qualifiant (en quelques mots), ce qui a réellement été réalisé sur le terrain par la mesure en question.

- Colonne « explications, commentaires »

Il s'agit de préciser en quelques mots le cadre ou les éléments principaux à connaître dans le suivi de cette mesure. Les éléments importants sont repris dans la synthèse.

- Colonne « perspectives d'amélioration »

Il s'agit de préciser, en le quantifiant ou en le qualifiant (en quelques mots), ce qui devrait être poursuivi, modifié ou amélioré dans le cadre de la mesure en question.

Intitulé de la mesure (tableau 13)	Enjeux /Objectifs (tableaux 10, 11, 12)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure

2

Synthèse

Tableaux 15, 16, 17 : Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces

Les tableaux 15, 16 et 17 décrivent l'évolution des caractéristiques des habitats et espèces du site et les opérations nécessaires pour suivre la gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (décrits dans les tableaux 7, 8, 9) sur le site Natura 2000. Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre d'améliorer, et le cas échéant de réviser, voire de réorienter, la mise en œuvre du Docob sur le terrain. Pour chacun des tableaux, on ajoute autant de lignes qu'il existe d'habitats et d'espèces. La périodicité du remplissage est pluriannuelle et varie en fonction des dynamiques connues. Un nouvel état des lieux à l'échelle biogéographique sera conduit pour 2013 et pourra également être introduit dans l'analyse. Pour mémoire, la périodicité d'évaluation au niveau national est de 6 ans, en sachant que certains habitats (forêts) évoluent à un rythme trop lent pour qu'il soit pertinent de tirer des conclusions sur un pas de temps aussi réduit.

- Colonne « évolution de la surface ou de la population »

Pour un habitat, c'est la différence entre la surface initiale connue et cartographiée à l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob (estimation en phase avec les FSD, voire « à dire d'experts ») et celle mesurée à l'année n+x au moment de l'évaluation. L'évolution est notée en ha ou les linéaires en km le cas échéant.
Pour une espèce, c'est la différence entre la taille initiale de la population connue et cartographiée à l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob (estimation en phase avec les FSDR, voire « à dire d'experts ») et celle mesurée à l'année n+x au moment de l'évaluation. L'évolution correspond à un nombre noté dans la colonne. Elle peut porter sur le nombre de stations connues où une espèce est présente (flore par exemple, sites de reproduction de batraciens, site de nidification…), le nombre de couples (reproducteurs) ou de famille (Castor fiber par exemple…), le nombre de zones de présence (exemple des espèces de prairies), etc. A chaque fois, il faut préciser l'unité utilisée.

Habitat 8130-2 éboulis en état favorable de conservation sur le site Natura 2000 de Champvermol.
Photo : Espace Naturel Comtois / Laurent Delafollye.

Habitat 8130-2 éboulis enfrichés en état défavorable inadéquat de conservation sur le site Natura 2000 de Champvermol.
Photo : Espace Naturel Comtois / Laurent Delafollye.

- Colonne « évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité »

Cette colonne permet de préciser de façon qualitative l'évolution observée dans la structure et le fonctionnement d'un habitat ou d'une espèce entre l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob et l'année n+x au moment de l'évaluation.

Pour les habitats, les variations analysées concernent leur fonctionnement écologique plus global (ou le dysfonctionnement le cas échéant) et toutes les informations liées à leur viabilité dans un environnement plus large : réseau écologique d'habitats naturels, continuités et corridors écologiques, isolats géographiques, discontinuités des habitats, fragmentations, etc.

Pour les espèces, les variations analysées concernent leur statut biologique, leur fonctionnement ou leur dysfonctionnement écologique plus global (des populations de l'espèce considérée) et toutes les informations liées à la viabilité des populations dans un environnement plus large : réseau écologique d'habitats naturels, continuités et corridors écologiques, isolats géographiques, discontinuités des habitats, fragmentation des populations, les habitats préférentiels dans lesquels l'espèce est présente au cours des différentes phases de son cycle biologique, etc.

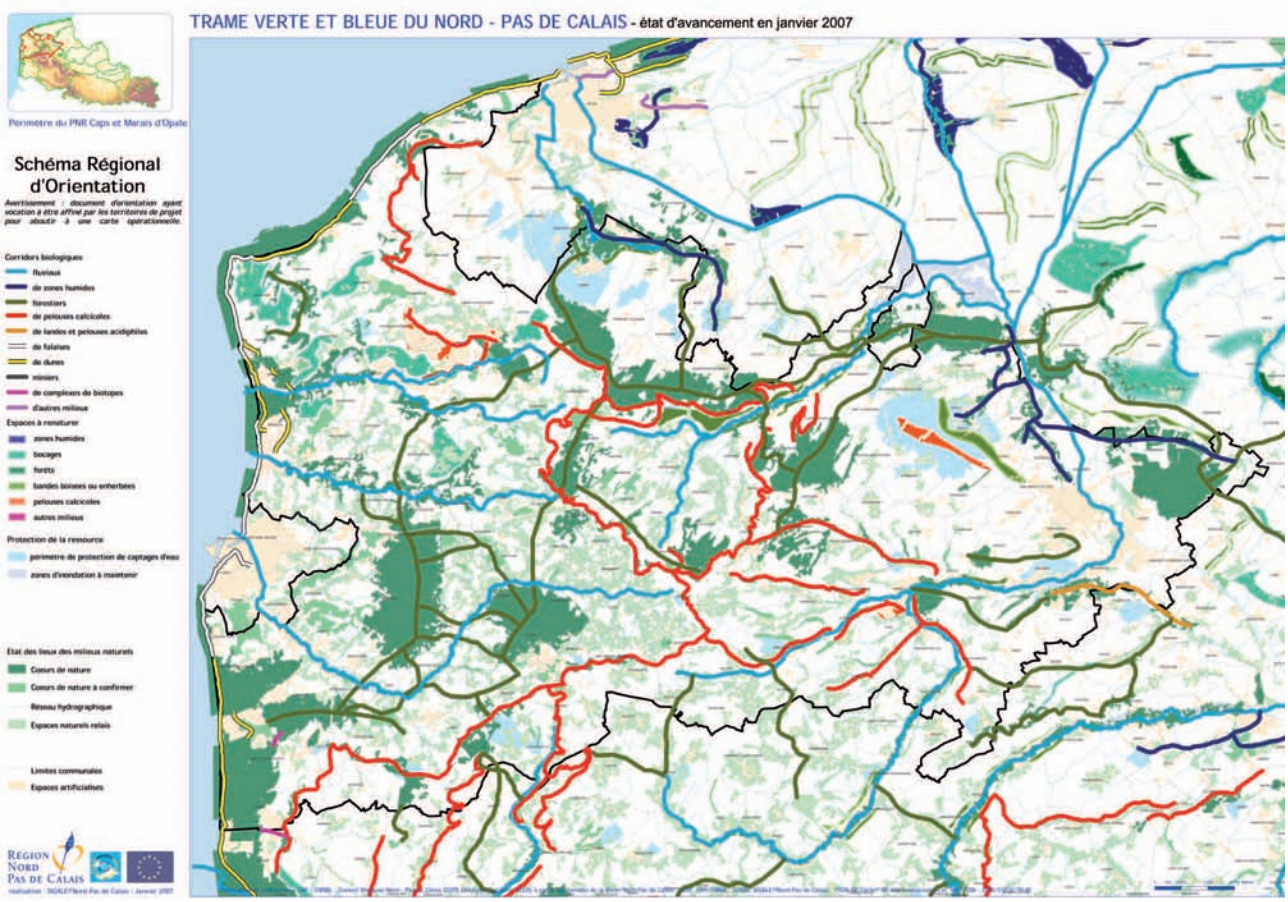

- Colonne « évolution qualitative de l'état de conservation »

Cette colonne permet de préciser de façon qualitative les évolutions observées dans l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce entre l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob et l'année n+x au moment de l'évaluation.

- Colonne « recommandations »

Sous l'angle strictement scientifique « habitats et espèces », il s'agit de préciser les axes de la gestion, ce qui devrait être poursuivi, modifié ou amélioré. Cela permet d'actualiser le Docob et le cas échéant d'en proposer une révision.

EXEMPLE DE RECOMMANDATIONS

Ces recommandations peuvent prévoir, par exemple : de concentrer les mesures sur les zones à restaurer, mettre x % des forêts publiques en réserves intégrales, limiter l'exploitation intensive des vieilles forêts riches en espèces, favoriser le maintien des prairies d'intérêt communautaire en limitant les cultures et les plantations dans ces zones. Veiller à ce que les projets de travaux en rivière respectent les habitats et les espèces lors de l'étude d'incidence Natura 2000.
Les éléments importants sont détaillés dans la synthèse.

Tableau 15 : Suivi de la gestion des habitats NATURELS
(Avec des exemples)

Habitats naturels [1]	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Nom courant ou latin	Code officiel					
Exemple : Prairie de fauche	6520					
Exemple : Forêts alluviales résiduelles	91 E 0					
Exemple : Forêts alluviales	91 F 0					

[1] Selon l'annexe I de la directive 92/43

Tableau 16 : Suivi de la gestion des espèces de la directive Habitats, faune et flore

Espèces d'intérêt communautaire [1]	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Nom latin	Code officiel					
Nom latin	Id					

[1] Selon l'annexe I de la directive 92/43

Tableau 17 : Suivi de la gestion des espèces de la directive Oiseaux

Espèces d'intérêt communautaire [1]	Code de l'espèce	Estimation initiale de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Nom latin	Code officiel					
Nom latin	Id					

[1]Selon l'annexe I de la directive 79/409

Prairies de fauches subatlantiques. Photo : Alain Lagrave.

Synthèse des trois tableaux (15, 16, 17)

Quand il s'agit d'un Docob d'une ZSC, seuls les tableaux 15 et 16 sont concernés par la rédaction d'une synthèse. s'il s'agit d'une ZPS, seul le tableau 17 est à traiter.

II.9 - Conclusion

A remplir par le rédacteur sur la base des synthèses établies au fur et à mesure de la rédaction du Docob.

II.10 - Bibliographie

Bibliographie

Les sources et dates des documents utilisés sont renvoyées à une bibliographie en fin de Docob. Il est possible de procéder au classement des références bibliographiques par une numérotation des livres, études, documents divers et articles : renvoi du numéro entre parenthèses dans le texte vers une liste des livres et articles numéros placés en fin de Docob, avant les annexes, et référencés de la manière suivante.

Pour un livre ou un document ou une étude :
- NOM DE L'AUTEUR (en majuscule), initiale (en majuscule) du prénom de l'auteur (année) – Titre. Éditeur, ville, date (mois et année), nombre de pages.

Pour un article publié dans une revue :
- NOM DE L'AUTEUR (en majuscule), initiale (en majuscule) du prénom de l'auteur (année) – Titre. Nom de la revue. Éditeur, ville, date (mois et année), nombre de pages.

Bibliographie nationale non exhaustive à reprendre dans les Docob :

- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des publications officielles des communautés européennes, 69 pages ;
- MELKI F./Biotope (2007). Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages ;
- ROCAMORA, G. et al. (1994). Les zones importantes pour la conservation des oiseaux en France. Ministère de l'environnement, Birdlife International, Ligue pour la protection des oiseaux, Paris, 1994, 339 pages ;
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - Ghid metodologic pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages ;
- TERRAZ, L. et al (2007). Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages ;
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. Atelier technique des espaces naturels, Montpellier, 2008, 56 pages ;
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier technique des espaces naturels, Montpellier, 1998, 144 pages.

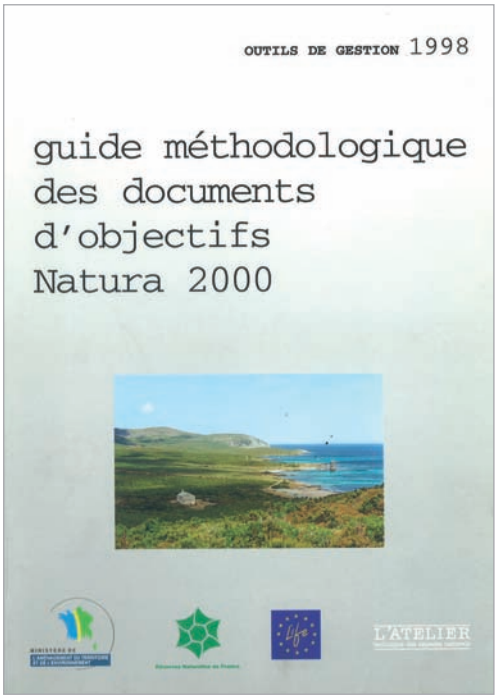

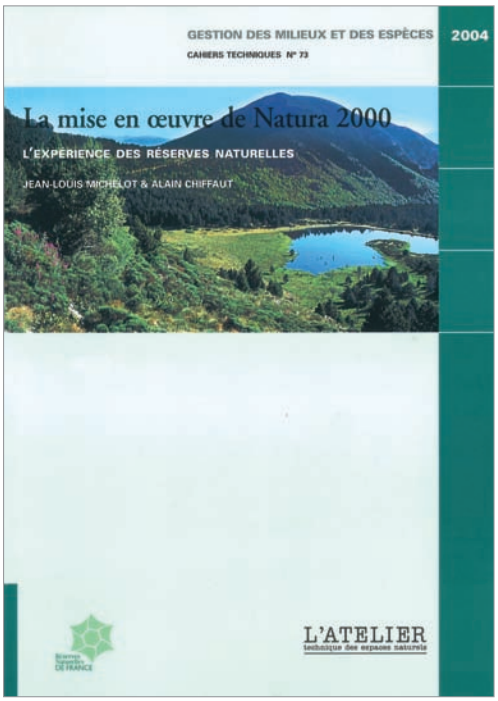
GESTION DES MILIEUX ET DES ESPÈCES
CAHIERS TECHNIQUES N° 73
2004
La mise en œuvre de Natura 2000
L'EXPÉRIENCE DES RÉSERVES NATURELLES
JEAN-LOUIS MICHELOT & ALAIN CHIFFAUT
L'ATELIER

II.11 - Annexes du Docob

Les annexes du Docob comportent toutes les pièces qui appuient les tableaux et les synthèses. Elles ont pour objet d'alléger le corps du document central et de permettre au lecteur d'approfondir, s'il le souhaite, la thématique abordée. Tous les documents en annexes doivent être référencés de sorte que le lien entre le texte et les tableaux vers les annexes soit clair. Par exemple : « (annexe n° 1) ».

La liste des annexes qui suit n'est ni exhaustive, ni définitive :
- fiches des habitats du site (cahier des habitats et des espèces : description, protocole de suivi et recommandations de gestion),
- fiches des espèces (cahier des habitats et des espèces : description, protocole de suivi et recommandations de gestion),
- cahiers des charges précis des mesures de gestion,
- plan de formation des personnes impliquées (optionnel),
- plan de communication (optionnel à relier au plan de communication du ministère),
- réglementation des aires déjà protégées,
- cartes obligatoires ou optionnelles (voir annexe 3 du guide),
- composition des groupes de travail, planning des réunions du site,
- cadrage régional des chartes Natura 2000,
- arrêté préfectoral pour les contrats Natura 2000 en forêt,
- arrêté du 4 octobre 2004 relatif aux études d'incidences Natura 2000,
- liste des abréviations et des acronymes (fournie par l'annexe 1 du guide),
- glossaire (fourni par l'annexe 2 du guide),
- liste des photographies (voir consignes dans l'annexe 4 du guide),
- codes FSD (fournis par l'annexe 6 du guide),
- etc.

Site de Longwy dans la Basse vallée du Doubs.
Photo : Luc Terraz.

2

Notes

Annexes

Les annexes 1, 2 et 6 sont fournies par le guide pour qu'elles soient utilisées directement par les rédacteurs du Docob.

Annexe 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels
CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive Habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne Oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DTONF : Direction territoriale de l'Office national des forêts
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCNE : Franche-Comté nature environnement
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FNPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la République française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBD : Réserve biologique domaniale
RBI : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World Wildlife Fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 2 : glossaire

Aire de distribution : territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme : plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice : structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale : unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose : groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat : ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité : contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse : masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope : ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte : plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) : établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000 : outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire d'obtenir une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe : unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : Thlaspietea rotundifolii), regroupant plusieurs ordres.

Climax : état d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (COPIL) : organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la

validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale : ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000 : outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvage » : appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive « Oiseaux sauvages » : appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) : service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN) : service déconcentré du ministère en charge de l'écologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation : en un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob) : document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement : grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice : espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire : espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

Osmonde Royale sur le site Natura 2000 du Massif de la Serre.
Photo : Luc Terraz.

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux : espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une zone de protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :
- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) : effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des Etats membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :
- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats, déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact : évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du Code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille : unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune : ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore : ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale : végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD) : document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre : unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom.

Groupe de travail (ou commissions de travail) : réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations, etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal : végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce : ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation… vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat 6520-4 sur le site Natura 2000 Tourbière des Cerneux-Gourinots et zones humides environnantes.
Photo : Espace Naturel Comtois / Sylvain Moncorge.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie, etc.).

Impact : effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs : appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence : synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du Code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1l33 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales : mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Ordre : unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame : grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie : aspect général d'une végétation.

Phytosociologie : science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC) : sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes : embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur : à l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique : entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer Noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section : division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC) : sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque

région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats » (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Structure porteuse : structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Syntaxon : groupement végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique : classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon : unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 3 : cartes obligatoires et optionnelles

De nombreuses informations peuvent exister sur un site pour différentes raisons comme des inventaires passés ou des programmes Life ou l'existence d'aires protégées. Dans ce cas, l'information et les cartes existent et sont disponibles. Mais il faut les rechercher, les trouver, les analyser, les transcrire dans le Docob. Par contre, sur d'autres sites, aucune information organisée issue de programmes antérieurs ou de protocoles scientifiques finalisés n'est disponible. Le Docob mentionnera donc les carences dès le diagnostic (recours important aux mentions « Données non disponibles ») et propositions d'un nombre de mesures concernant les inventaires scientifiques.

Les échelles (échelle de collecte des données et échelle de restitution) doivent être adaptées à la taille du site, aux données cartographiées et aux contraintes d'impression. Quand le matériel est disponible, le recours aux photographies aériennes ortho rectifiées est fortement conseillé ainsi que le traitement par SIG.

Consignes générales

Format : paysage.

Cartes en couleurs.

Cartes obligatoires (voir tableau ci-après) : à positionner sur la page de gauche en face des tableaux et/ou de la synthèse. Le tableau ou la synthèse doit mentionner l'existence de la carte de la manière suivante « (voir carte n°…) ». Si les cartes ne sont pas réalisables par manque d'information, préciser dans le texte « données non disponibles ».

Dans le cas de sites de grande taille, il peut être nécessaire de réaliser un atlas cartographique à part du Docob. Cet atlas peut être en A3 ou de format adapté aux contraintes de taille ou de forme du site.

Cartes optionnelles (voir tableau ci-après) : à positionner en annexes. Le tableau ou la synthèse doit mentionner l'existence de la carte optionnelle de la manière suivante « (voir carte en annexe n°…) ».

Jumelage France/Roumanie-Accueil par le Maire de Petit-Noire de la délégation roumaine sur le site Natura 2000 de la Basse vallée de Doubs. Photo : Luc Terraz.

Liste des cartes	Cartes obligatoires	Cartes optionnelles (peuvent être mises en annexes)	Commentaires
Carte de localisation du site	X		Carte de présentation générale commune à tous les sites dans la partie « présentation générale » de Natura 2000 – fournie avec le Docob synthétique
Carte officielle (FSD) des limites du site au 25000ème	X		Carte correspondant à la « fiche d'identité » de chaque site – à réaliser par l'opérateur
Carte de périmètre d'étude à une échelle adaptée (carte de travail du gestionnaire)		X	
Carte du parcellaire (cadastre)		X	
Carte des propriétés du site		X	
Carte des aires protégées sur le site	X		
Carte géologique		X	
Carte topographique		X	
Carte des grands milieux		X	
Carte en lien avec la conditionnalité		X	
Cartes des activités humaines	X		
Carte des habitats d'intérêt communautaire (directive 92/43)	X (pour la directive 92/43)	X (pour la directive 79/409)	
Cartes des espèces d'intérêt communautaire (92/43 ou 79/409)	X	X X	Une seule carte si le site est désigné au titre des deux directives 92/43 ou 79/409 avec des périmètres identiques
Carte de localisation des espèces remarquables (hors 92/43 ou 79/409)			
Carte des grands objectifs de gestion	X		
Carte de localisation des mesures	X		
Carte de l'état de conservation des habitats de la directive (92/43)	X		
Carte de l'état de conservation des espèces de la directive (92/43 ou 79/409)	X		

Toutes les cartes du document doivent comporter obligatoirement :
- un titre,
- une légende,
- une date,
- une échelle,
- le nom de l'organisme ou de la personne qui l'a élaborée,
- le cas échéant, les organismes (ou leurs cartes) qui ont fourni les sources pour réaliser la carte.

Les cartes obligatoires et optionnelles sont rattachées à chaque tableau. Seules peuvent être ajoutées les mentions « données non disponibles ». En cas d'indisponibilité momentanée et en attendant leur réalisation par l'opérateur, les cartes obligatoires ne seront pas remplacées par d'autres. Si les cartes obligatoires ne sont pas disponibles dans un premier temps, on doit notifier dans le tableau la mention « Donnée non disponible ». Si malencontreusement il s'avérait que ces cartes ne sont pas adaptées au site il faudrait ajouter la mention « Sans objet » dans le tableau ou dans le texte de synthèse.
La liste des cartes (numéro de la carte et titre) est placée en annexes. On doit numéroter toutes les cartes de la manière suivante « carte n°… » qui renvoie à la liste des cartes placée dans les annexes.

Forestiers roumains sur la Réserve naturelle de Aiuna Craiova.
Photo : Luc Terraz.

Annexe 4 : illustrations (consignes générales)

Les photographies ont pour objectif de présenter le site, expliciter un problème, étayer une démonstration. Elles sont du ressort de chaque opérateur.
Elles ne sont pas obligatoires à l'exception de la première page de couverture. Elles contribuent à rendre la lecture plus agréable (vertu pédagogique), à fournir des informations visuelles.
Les photographies seront prises avec un appareil numérique ou seront numérisées à partir de photographies sur support papier.
Elles seront positionnées dans la partie qui les concerne après le tableau et après la synthèse dont on veut appuyer l'information.
Le nom des auteurs sera noté sur le cliché ou référencé dans une liste. Il est rappelé que l'utilisation d'une photographie ou d'un document doit dûment faire l'objet d'une autorisation de l'auteur au titre de ses droits (propriété intellectuelle) et des droits légaux autres (propriété juridique de la structure employant l'auteur par exemple).

Annexe 5 : proposition de typographie pour la rédaction du Docob

- Format : paysage (= italien) (deux colonnes sont envisageables pour les parties textes des synthèses comme des annexes),
- Police de caractère : Arial
- Taille de la police de caractère : 11 pour les textes et 10 pour les textes dans les tableaux,
- Couleur des textes : noir,
- Texte justifié,
- Niveau hiérarchique « corps de texte »,
- Retrait gauche « zéro »,
- Retrait droite « zéro »,
- Espacement avant « zéro »,
- Espacement après « zéro »,
- Interligne « simple ».

Annexe 6 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture
101	modification des pratiques culturales
102	fauche/coupe
110	épandage de pesticides
120	fertilisation
130	irrigation
140	pâturage
141	abandon de systèmes pastoraux
150	remembrement
151	élimination des haies et boqueteaux
160	gestion forestière
161	plantation forestière
162	artificialisation des peuplements
163	replantation forestière
164	éclaircissage
165	élimination des sous-étages
166	élimination des arbres morts ou dépérissants
167	déboisement
170	élevage du bétail
171	stock feeding
180	brûlage
190	autres activités agricoles et forestières
200	pêche, pisciculture, aquaculture
210	pêche professionnelle
211	pêche à poste
212	pêche hauturière
213	pêche aux arts traînants
220	pêche de loisirs
221	bêchage pour appâts
230	chasse
240	prélèvements sur la faune
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)
242	désairage (rapaces)
243	piégeage, empoisonnement, braconnage
244	autres prélèvements dans la faune
250	prélèvements sur la flore
251	pillage de stations floristiques
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette
300	extraction de granulats
301	carrières
302	enlèvement de matériaux de plage
310	extraction de la tourbe
311	extraction manuelle de la tourbe
312	extraction mécanique de la tourbe
320	recherche et exploitation pétrolière
330	mines
331	activités minières à ciel ouvert
340	salines
390	autres activités minières et d'extraction
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires
401	zones urbanisées, habitat humain
402	urbanisation continue
403	habitat dispersé
409	autres formes d'habitats
410	zones industrielles ou commerciales
411	usine
412	stockage industriel
419	autres zones industrielles/commerciales
420	décharges
421	dépôts de déchets ménagers
422	dépôts de déchets industriels
423	dépôts de matériaux inertes
424	autres décharges
430	équipements agricoles
440	entreposage de matériaux
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire
500	réseau de communication
501	sentier, chemin, piste cyclable
502	route, autoroute
503	voie ferrée, TGV
504	zones portuaires
505	aérodrome
506	aéroport, héliport
507	pont, viaduc
508	tunnel
509	autres réseaux de communication
510	transport d'énergie
511	ligne électrique
512	pipe line
513	autres formes de transport d'énergie
520	navigation
530	amélioration de l'accès du site
590	autres formes de transport et de communication
600	équipements sportifs et de loisirs

CODE	DESCRIPTION (en français)
601	golf
602	complexe de ski
603	stade
604	circuit, piste
605	hippodrome
606	parc d'attraction
607	terrain de sport
608	camping, caravane
609	autres complexes de sports et de loisirs
610	centres d'interprétation
620	sports et loisirs de nature
621	sports nautiques
622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
623	véhicules motorisés
624	escalade, varape, spéléologie
625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
626	ski, ski hors piste
629	autres sports de plein air et activités de loisirs
690	autres loisirs et activités de tourisme
700	pollutions
701	pollution de l'eau
702	pollution de l'air
703	pollution du sol
709	autres formes ou formes associées de pollution
710	nuisances sonores
720	piétinement, surfréquentation
730	manoeuvres militaires
740	vandalisme
790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
800	comblement et assèchement
801	poldérisation
802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
810	drainage
811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
820	extraction de sédiments (lave,...)
830	recalibrage
840	mise en eau
850	modification du fonctionnement hydrographique
851	modification des courants marins
852	modification des structures
853	gestion des niveaux d'eau
860	dumping, dépôt de dragage
870	endigages, remblais, plages artificielles
871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
900	érosion
910	envasement
920	assèchement
930	submersion
940	catastrophes naturelles
941	inondation
942	avalanche
943	éboulement, glissement de terrain
944	tempête, cyclone
945	volcanisme
946	tremblement de terre
947	raz de marée
948	incendie naturel
949	autres catastrophes naturelles
950	évolution biocénotique
951	accumulation de matières organiques
952	eutrophisation
953	acidification
954	envahissement d'une espèce
960	relations interspécifiques à la faune
961	compétition (ex: goéland/sterne)
962	parasitisme
963	apport de maladie
964	pollution génétique
965	prédation
966	antagonisme avec des espèces introduites
967	antagonisme avec des animaux domestiques
969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
970	relations interspécifiques à la flore
971	compétition
972	parasitisme
973	apport de maladie
974	pollution génétique
975	manque d'agents pollinisateurs
976	dégâts de gibier
979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
990	autres processus naturels

LES MEMBRES DE L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
20, avenue de Ségur
75302 Paris 07
tél : 33 (0) 1 42 19 20 21
e-mail : ministere@developpement-durable.gouv.fr
www.ecologie.gouv.fr

Réserves naturelles de France
6bis, rue de la Gouge - BP 100
21803 Quetigny Cedex
tél : 33 (0) 3 80 48 91 00
e-mail : mf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
tél : 33 (0) 1 44 90 86 20
e-mail : info@parcs-naturels-regionaux.tm.fr
www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
• 27, rue Blanche - 75009 Paris
tél : 33 (0) 1 44 63 56 60
e-mail : direction.paris@conservatoire-du-littoral.fr
• La Corderie Royale - BP 10137
17306 Rochefort cedex
tél : 33 (0) 5 46 84 72 50
e-mail : direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr
www.conservatoire-du-littoral.fr

Station biologique de la Tour du Valat
Le Sambuc - 13200 Arles
tél : 33 (0) 4 90 97 20 13
e-mail : secretariat@tourduvalat.org
www.tourduvalat.org

Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
6, rue Jeanne d'Arc - 45000 Orléans
tél. : 33 (0) 2 38 24 55 00
e-mail : enf@enf-conservatoires.org
www.enf-conservatoires.org

Les Cévennes Parc National
Château de Florac - 6bis, place du Palais
48400 Florac
tél : 33 (0) 4 66 49 53 00
e-mail : accueil@cevennes-parcnational.fr
www.parcs-nationaux.org/cevennes

Les Ecrins Parc National
Domaine de Charance
05000 Gap
tél : 33 (0) 4 92 40 20 10
e-mail : ecrins-parcnational@espaces-naturels.fr
www.les-ecrins-parc-national.fr

La Guadeloupe Parc National
Habitation Beausoleil - Montéran
97120 Saint-Claude
tél : 33 (0) 5 90 80 86 00
e-mail : parc.guadeloupe@espaces-naturels.fr
www.guadeloupe-parc-national.fr

Le Mercantour Parc National
23, rue d'Italie - BP 1316
06006 Nice cedex
tél : 33 (0) 4 93 16 78 88
e-mail : mercantour@wanadoo.fr
www.parc-mercantour.com

Port-Cros Parc National
Castel Sainte-Claire - Rue Sainte-Claire
83418 Hyères cedex
tél : 33 (0) 4 94 12 82 30
e-mail : pnpc@pnpc.com.fr
www.portcrosparcnational.fr

Les Pyrénées Parc National
2, rue du 4 septembre
65007 Tarbes cedex
tél : 33 (0) 5 62 54 16 40
e-mail : pyrenees.parc.national@espaces-naturels.fr
www.parcs-nationaux.org/pyrenees

La Vanoise Parc National
135, rue du Docteur-Julliand - BP 705
73007 Chambéry cedex
tél : 33 (0) 4 79 62 30 54
e-mail : parc.national@vanoise.com
www.vanoise.com

L'ATELIER
technique des espaces naturels

L'Atelier technique des espaces naturels développe et diffuse les méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels

G.I.P. ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS
ENSAM
ADRESSE POSTALE :
2, place Viala - 34060 Montpellier Cedex 2
SIÈGE ET LIVRAISON :
Annexe Mandon bât 14 - 397, rue de Las Sorbes
Tél. 04 67 04 30 30
Fax 04 67 52 77 93
e-mail : aten@espaces-naturels.fr
www.espaces-naturels.fr

Document d'objectifs Natura 2000

GUIDE POUR UNE RÉDACTION SYNTHÉTIQUE

L'expérience engagée au cours du jumelage piloté par l'ATEN et le MEEDDAT avec la Pologne et la Roumanie en 2006 et 2007 a permis de produire un document d'objectifs synthétique. Ce projet a été développé sur 10 sites pilotes dont 5 en France. Une version adaptée pour la France fait l'objet d'un test concluant sur plusieurs sites en Franche-Comté dont certains ont déjà validé ce nouveau type de Docob en comité de pilotage.

Il en ressort l'élaboration d'un outil – le Docob synthétique - dont les bases sont largement partagées. Ainsi, ce Docob engendre une rédaction plus rapide, une grande cohérence entre les sites, une mutualisation des acquis, une meilleure lisibilité locale contribuant à garantir une concertation locale optimale et une meilleure réussite du projet de gestion. Il offre la trame d'un Docob-type « prêt-à-remplir » composé principalement d'une succession de tableaux et synthèses où seront saisies et analysées les données essentielles pour la sauvegarde et la gestion du site.

Testé dans plusieurs sites français, le guide pour une rédaction synthétique sera complété en 2009 par la nouvelle version, actualisée, du « Guide méthodologique d'élaboration des documents d'objectifs Natura 2000 » (Cahiers techniques de l'ATEN N° 82, à paraître).

Auteur : Luc Terraz
Responsable du département Natura 2000 à la DIREN Franche-Comté. Il a travaillé au Parc national des Cévennes, à la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Girard et comme chargé de mission Natura 2000 sur le site du Drugeon. En 2006 et 2007 il a participé au projet de jumelage européen avec la Roumanie et développé une méthode synthétique de rédaction de documents d'objectifs.

Conception graphique : Contrepoint (34-Montpellier).

Maquette : Compomakète (30-Nîmes).

ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6
Dépôt légal : juin 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Réserves Naturelles DE FRANCE

NATURA 2000

G.I.P. ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS
ENSAM
ADRESSE POSTALE :
2, place Viala - 34060 Montpellier Cedex 2
SIÈGE ET LIVRAISON :
Annexe Mandon bât 14 - 397, rue de Las Sorbes
Tél. 04 67 04 30 30
Fax 04 67 52 77 93
e-mail : aten@espaces-naturels.fr
www.espaces-naturels.fr